



Mon contrat d'engagement pour les activités autonomes¹



Lorsque tu travailles de façon autonome à des activités pendant que l'enseignant·e travaille avec d'autres élèves, tu dois respecter les règles suivantes :

- 1) Je travaille seulement sur les activités convenues avec l'enseignant.
- 2) Je travaille à l'endroit prévu pour les activités autonomes.
- 3) Je travaille en silence lorsque l'activité est individuelle.
- 4) Je ne dérange pas l'enseignant·e pendant qu'il·e enseigne aux autres élèves.
- 5) Avant de demander de l'aide, je consulte tous les outils à ma disposition : procéduriers, référentiels, affiches dans la classe, manuel, etc.
- 6) Lorsque j'ai besoin d'aide et que l'enseignant·e est occupé·e avec les autres élèves, je demande l'aide d'un·e autre élève (idéalement quelqu'un qui a déjà réalisé l'activité).
- 7) Si personne ne peut m'aider, je signale à l'enseignant·e que j'ai besoin d'aide et je passe à une autre activité en attendant qu'il·elle soit disponible.
- 8) Je chuchote quand je discute avec d'autres élèves des activités à réaliser.
- 9) Si je dois entrer et sortir de la classe, je le fais calmement et en silence.
- 10) Quand je vais travailler dans un autre local, j'y vais directement et j'y reste toute la période déterminée avec l'enseignant·e ou l'adulte qui m'accompagne.

Signature de l'élève

Date

Signature de l'enseignant

Date

¹ Inspiré de : Winnebrenner, S. (2008). *Enseigner aux enfants doués en classe régulière* [Traduction française]. Chenelière Éducation.

